



## ASSEMBLÉE — 42<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### DÉCISION N° 3

À la huitième séance plénière de sa 42<sup>e</sup> session, le 2 octobre 2025, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 14/1 : Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) – Méthode de surveillance continue (CMA), présentée dans la note A42-WP/686, révision n° 1.
- 15/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Dispositions générales, bruit et qualité de l'air locale, présentée dans la note A42-WP/687.
- 16/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Changements climatiques, présentée dans la note A42-WP/688.
- 17/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), présentée dans la note A42-WP/689.
- 18/1 : Exposé récapitulatif des politiques de renforcement des capacités et de soutien à la mise en œuvre fournis par l'OACI, présentée dans la note A42-WP/690.
- 20/1 : Innovation en aviation, présentée dans la note A42-WP/692.
- 21/1 : Prochaine génération de professionnels de l'aviation – Développement des talents dans l'aviation mondiale, présentée dans la note A42-WP/693.
- 26/1 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien, présentée dans la note A42-WP/698.

— FIN —